



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'YONNE

DOSSIER DE PRESSE

# LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉOLIEN DANS L'YONNE



**Mardi 13 décembre 2016**



Préfecture de l'Yonne

DDT 89

[www.yonne.gouv.fr](http://www.yonne.gouv.fr)



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'YONNE

Direction départementale  
des territoires

## **Paysage éolien de l'Yonne**

### **Contexte**

Approuvé conjointement par le Préfet de Région et le Président du Conseil Régional, en juin 2012, le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) avait pour vocation de fournir un cadre stratégique et prospectif aux horizons 2020 et 2050 pour l'action de chaque acteur, institution et citoyen.

Le préambule du Schéma Régional Eolien (SRE – annexe du SRCAE) indiquait que l'éolien comme les autres énergies renouvelables, devait être fortement sollicité pour que la Bourgogne puisse atteindre l'objectif de 23 % de part d'énergies renouvelables dans sa consommation énergétique.

Ce schéma affichait une ambition forte de développement de l'énergie éolienne en Bourgogne. En effet pas moins de 1500MW soit 500 à 600 éoliennes devaient être implantées à l'horizon 2020 pour respecter l'engagement de la Bourgogne en faveur des 3x20.

Pour l'Yonne, cet objectif se déclinait pour 500 à 600MW soit environ 200 éoliennes.

L'Yonne est en passe d'atteindre l'objectif du Schéma Régional Eolien (SRE) fixé en 2012 entre 500 et 600MW éolien, puisque les parcs existants et projetés totalisent 506,87 MW.

### **Annulation du SRCAE Bourgogne**

Par arrêt du 3 novembre 2016 la cour administrative d'appel de Lyon a annulé le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) et son volet le Schéma Régional Éolien (SRE) de la région Bourgogne.

La Cour a considéré que ces schémas devaient faire l'objet d'une évaluation environnementale préalable en vertu d'une directive européenne qui n'avait pas été transposée en droit français lors de l'adoption des schémas en 2012.

L'annulation de ces schémas n'a aucun impact sur les parcs éoliens existants, ne fait obstacle ni à l'instruction, ni à l'autorisation des projets éoliens et n'a pas d'incidence sur le tarif de rachat de l'électricité.

Désormais, la loi NOTRe et l'ordonnance du 27 juillet 2016 (chapitre 2) imposent aux régions l'adoption d'un Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) absorbant les certains schémas sectoriels tel que le SRCAE, avant le 28 juillet 2019.

## **Enjeux**

Si l'objectif initial devrait être rapidement atteint, il convient de noter que la Loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (loi TECV) fixe désormais des objectifs plus ambitieux pour les énergies renouvelables à l'horizon 2030 (32 % en 2030 de la consommation finale brute d'énergie contre 23 % en 2020).

Actuellement, le choix des lieux d'implantation est essentiellement guidé par des critères techniques liés aux vents dominants, au degré d'urbanisation, aux possibilités de raccordement au réseau électrique et aux contraintes aéronautiques, mais sans coordination à l'échelle départementale.

Alors que les éoliennes commencent à s'imposer dans le paysage, un développement non coordonné des parcs éoliens à venir dans le département pourrait se révéler contre-productif auprès des habitants et de leurs élus, notamment au regard d'un ressenti de saturation visuelle.

## **Objectif**

Avec l'organisation d'une 1/2 journée de visite en car entre Auxerre et Avallon, secteur privilégié du développement éolien sur le département, d'une durée d'environ 2heures suivi d'un temps d'échange d'une heure sur site, les services de l'Etat se proposent d'amorcer un échange avec des élus locaux concernés par le développement de l'éolien.

Dans un premier temps, la DREAL présentera les objectifs du mix énergétique (loi TECV / SRCAE) et tout particulièrement en matière d'éolien.

Le parcours en car sera l'occasion d'une lecture par le paysagiste conseil de la DDT, des paysages icaunais et de leurs enjeux au regard du potentiel de développement de l'éolien.

Ensuite, les élus seront sollicités pour donner leur ressenti sur l'aménagement du territoire icaunais et l'acceptabilité du développement de l'éolien en explicitant concrètement le point de vue du citoyen, le point vue économique des acteurs locaux et leur point de vue paysager.

## **Personnes invitées à cette réunion**

M<sup>me</sup> la présidente de Région  
M. le président du Conseil Départemental  
M<sup>me</sup> la présidente de la Communauté de Communes du Tonnerrois en Bourgogne  
M. le président de la Communauté de l'Auxerrois  
M. le président de la Communauté de Avallon-Vézelay-Morvan  
M. le président de la Communauté de Communes entre Cure et Yonne  
M. le président de la Communauté de Communes du Serein  
M. le maire d'Arcy sur Cure  
M. le maire de Chevannes  
M<sup>me</sup> la maire de Cravant  
M. le maire de Cussy les Forges  
M. le maire de Dyé  
M. le maire de Escamps  
M. le maire de Gy l'Evêques  
M. le maire d'Irancy  
M. le maire de Joux la ville  
M. le maire des Clérimois  
M. le maire de Lichères  
M. le maire de Migé  
M. le maire de Moulins en Tonnerrois  
M<sup>me</sup> la maire de Nitry  
M. le maire de Noyers sur Serein  
M. le maire de Précý le Sec  
M. le maire de Prehy  
M. le maire de Thory  
M. le maire de Venoy

DREAL (*M. Charpentier chargé de mission Climat Air Energie*)  
UD DREAL (*M<sup>me</sup> Leroy en charge instruction Autorisation Unique*)  
Architecte conseil de la DDT *M. L'Anton*  
Paysagiste conseil de la DDT *M. Maniaque*  
SDAP *M<sup>me</sup> Humbert*  
CAUE *M. Bodo*

### Parcs en service

Parc	Nombre de machines	Puissance
Les Clérimois	4	8 MW
Escamps / Migé	7	14,35 MW
Venoy / Beine / Courgis	12	24,6 MW
Molinons	5	10MW
Vaudeurs/Les sièges/Coulours	9	18MW
Ouagne/Merry sec	14	28MW
Chitry/Quenne	16	32MW
<b>total</b>	<b>67 éoliennes</b>	<b>134,95MW</b>

### Parcs en construction

Grimault/Joux/Massangis	27	54MW
Taingy	3	6MW
Pasilly/Censy/Moulins en Tonnerrois	12	24MW
<b>total</b>	<b>42 éoliennes</b>	<b>84 MW</b>
<b>Total en service à fin 2016</b>	<b>109 éoliennes</b>	<b>218,95 MW</b>

### Permis accordés

Parc	Nombre de machines	Puissance	Observations Contentieux
Sainte Colombe	7	22,4MW	PC accordé le : 24/06/2015
Lichères près aigremont	12	30MW	PC accordé le : 04/05/2012
Sarry/Chatel Gérard	11	33MW	PC accordé le : 28/04/2014
Arcy sur Cure/ Précy le sec	10	30MW	PC accordé le : 28/06/2013
Yrouerre	5	12MW	PC accordé le : 13/07/2012
Cussy les Forges/Ste Magnance	6	12MW	PC accordé le : 10/03/2014 Autorisation ICPE en cours d'instruction
Dyé	7	22,4MW	PC accordé le : 15/05/2014 <i>Autorisation ICPE en cours d'instruction</i>
Champlay/Neuilly/Guerchy	11	33MW	PC accordé le : 10/09/2014 Recours au Tribunal Administratif déposé le 02/04/2015 par l'association « sauvons le paradis »
Sacy	4	13,2MW	PC accordé le : 26/08/2015
Saint-Cyr-les-Colons	9	22,5MW	PC accordé le:26/05/2016 Autorisation ICPE en cours d'instruction
<b>total</b>	<b>82 éoliennes</b>	<b>230,5MW</b>	
<b>Total prévisible à court terme</b>	<b>191 éoliennes</b>	<b>449,45 MW</b>	

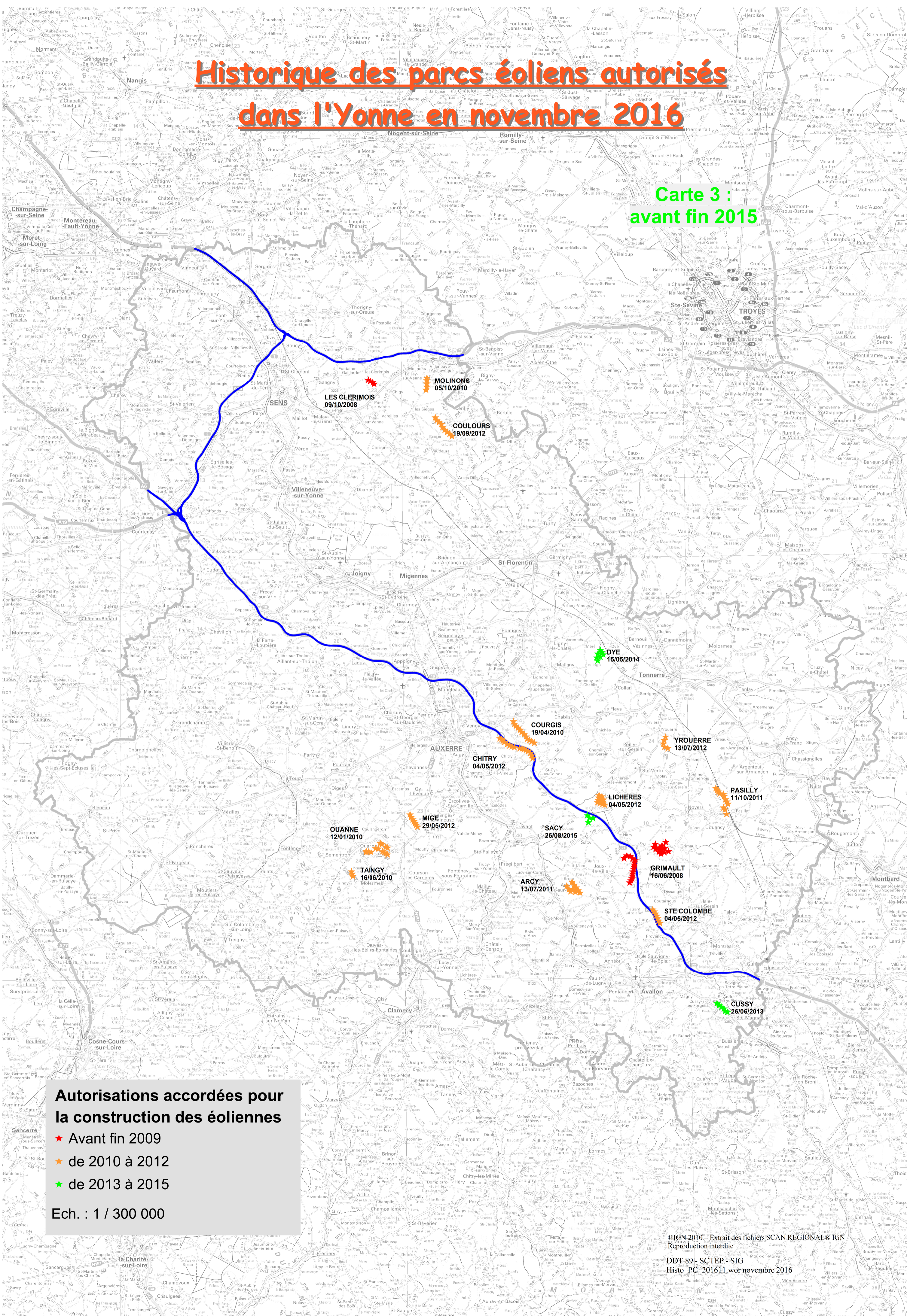
**Autorisation unique en instruction** (Autorisations unique depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2015)

Bleigny-le-Carreau / Lignorelles (Bel Air Nord)	4	13,2
Venoy / Beine (Bel Air Sud)	5	16,5
Vireaux	8	27,72
<b>total</b>	<b>17 éoliennes</b>	<b>57,42 MW</b>
<b>Eoliennes construites + projets en cours</b>	<b>208 éoliennes</b>	<b>506,87 MW</b>



# Historique des parcs éoliens autorisés dans l'Yonne en novembre 2016

Carte 3 : avant fin 2015



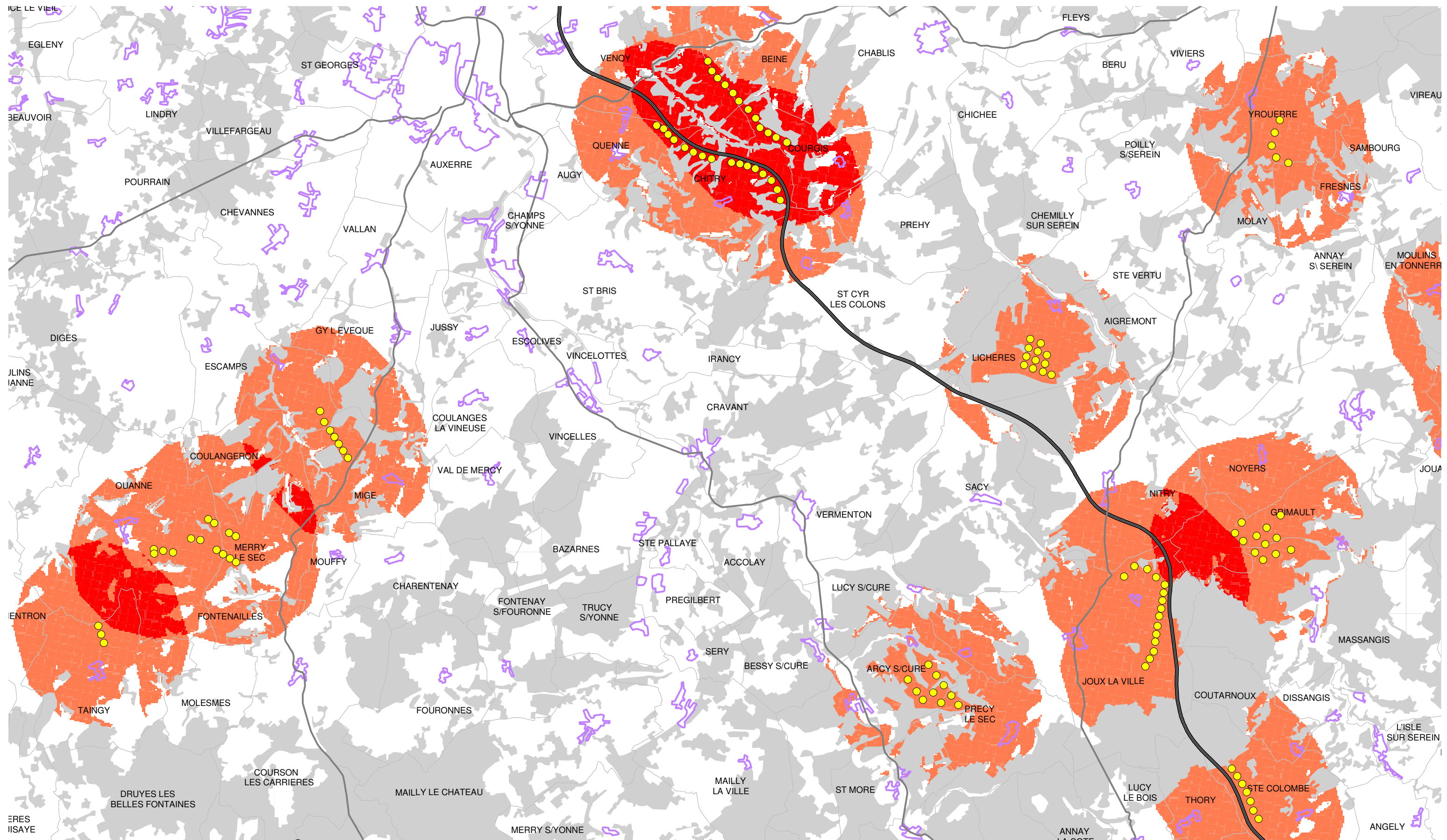
**Autorisations accordées pour la construction des éoliennes**

- ★ Avant fin 2009
- ★ de 2010 à 2012
- ★ de 2013 à 2015

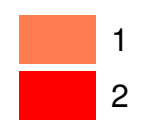
Ech. : 1 / 300 000






# CUMUL DE VISIBILITE A 3KM DES PARCS EOLIENS CONSTRUITS OU ACCORDES ET PURGES



## NOMBRE DE PARCS VISIBLES A 3 KM



-  Zones bâties
-  Zones boisées
-  Eoliennes

## Méthode :

- La visibilité de chaque parc est étudiée sur un rayon de 3 km en tenant compte du relief et des zones boisées de plus de 4 hectares.